



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 13 - Délégation de Service Public - Casino de Besançon - STTM-JOA - Rapport annuel 2016

Délégation de service public
Casino de Besançon
Société Touristique et Thermale de la Mouillère - JOA
Rapport annuel 2016

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.
Date de signature	24 juin 2009 Date d'effet : 22 juillet 2009
Durée	12 ans dont le point de départ effectif est la date de l'obtention de la nouvelle autorisation de jeux, soit le 19 novembre 2009.
Caractéristiques générales	<p>Le contrat de délégation est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 9 mai 1997 relatif à la réglementation des jeux dans les Casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques.</p> <p>Les obligations du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeux : le délégataire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée. - restaurant : le délégataire exploite le restaurant bar touristique et sa terrasse. - activité de spectacles : le délégataire s'engage à réaliser au moins 100 événements dont des soirées musicales ou des dîners-concerts ou des dîners à thème - soutien à des actions touristiques : le délégataire apporte son soutien financier à un programme d'action culturelle défini avec la Collectivité - communication : le délégataire met en œuvre une stratégie de communication visant à conforter et développer son attractivité - travaux et entretien : le délégataire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Collectivité s'engageant par ailleurs à assumer les grosses réparations.

Dénomination sociale du délégataire	STTM Société Touristique et Thermale de la Mouillère. Filiale de la société MOLIFLOR - Groupe JOA
-------------------------------------	--

2. Analyse de la qualité du service

2.1. La fréquentation

Indépendamment des statistiques nationales, qui soulignent une hausse de + 1,58 % de la fréquentation des casinos en France, le critère de fréquentation du Casino de Besançon est révélateur de la qualité des prestations, du fait de la présence d'autres casinos dans un périmètre géographique relativement proche.

Le Casino de Besançon reste le premier Casino de Franche-Comté avec 31 à 32 % des parts de marché.

Il convient de noter que la mise à l'image «JOA», par une inauguration officielle le 13 mai 2016, a probablement généré un effet nouveauté qui a contribué à l'amélioration de la fréquentation en 2016.

La fréquentation est mesurée par trois indicateurs :

	Entrées-couverts 2016	Entrées-couverts 2015	Entrées-couverts 2014	Evolution en %
Machines à sous	164 585	161 839	157 121	+ 1,7 %
Jeux de table	16 678	16 112	17 928	+ 3,5 %
Restaurant	22 920	28 067	31 684	- 18,3 %

Au-delà de la fréquentation, la qualité de service est également mesurée au Casino par des contrôles internes : une à deux visites mystères chaque année dans chaque établissement du groupe JOA, enquêtes-surprise. La première visite mystère par le groupe JOA a eu lieu le 17 juin 2016. Les résultats obtenus permettent d'identifier des points forts et les points faibles à améliorer. La performance de l'établissement de Besançon sur la base des critères est de 83,6 % contre 77,4 % en moyenne pour les établissements du groupe, constat qui est très satisfaisant.

Enfin, par le biais de la démarche qualité permanente, tous les membres du personnel sont formés et sensibilisés à la réception et l'accueil du client.

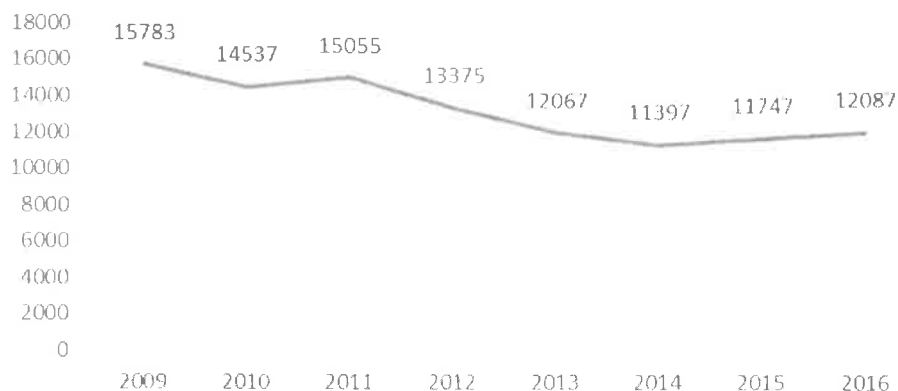
2.2. Les jeux

Le Casino offre aux clients du Casino de Besançon un parc de 125 machines à sous, 12 postes de roulette anglaise électronique, ainsi que quatre tables de jeux (deux de Black Jack, deux de roulette anglaise).

Après 7 années de baisse consécutive, le produit brut des jeux (PBJ) est en hausse au niveau national. En 2016, les 201 Casinos français ont en effet enregistrés une hausse de 2.5 % du PBJ par rapport à 2015, soit + 2,23 milliards d'euros.

La tendance nationale se reflète dans les données du Casino de Besançon : entre 2015 et 2016, son PBJ affiche une hausse de 2,9 %, soit 0,4 point de plus que la moyenne nationale. Le PBJ du Casino de Besançon atteint 12 M€ en 2016 (machines à sous + jeux de table). La conséquence est une augmentation de + 3 % du chiffre d'affaires net qui atteint quasi 6 M€ en 2016.

Evolution du PBJ de Besançon en K€ depuis 2009



Tout comme au niveau national, la reprise qui se dessine à Besançon est tirée par la hausse de la moyenne journalière du produit par machine (236 € par jour et par machine contre 225 € en 2015), et par une légère hausse des entrées (+ 1,7 %).

Les machines à sous attirent l'essentiel de la clientèle du Casino de Besançon (90 % du PBJ). A noter que la hausse de la fréquentation des jeux traditionnels (+ 3,5 %) soutient également l'activité. Les tables de roulette anglaise installées au cœur de la salle apportent un relais de croissance bienvenu pour le développement futur de l'établissement.

La STTM et le groupe JOA poursuivent l'action menée au plan national pour «un jeu responsable» : par la formation de leur personnel (repérer des addictions, respecter les mesures d'interdictions de jeux) et par la sensibilisation de la clientèle (affichage, dispositif spécifique aux jeunes joueurs de poker, limitation volontaire d'accès).

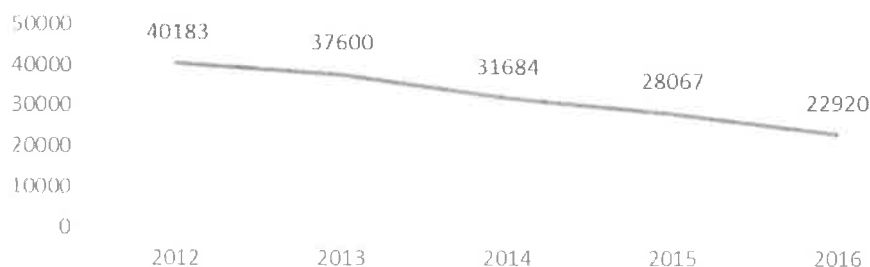
2.3. La restauration, les bars

La STTM offre à ses clients un restaurant rebaptisé «Le Comptoir JOA» et deux espaces bars : le bar de la salle des machines à sous, doté de 40 places assises et d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs, et le Red Sun Club, lieu polyvalent. Ces trois espaces proposent un panel varié d'animations tout au long de l'année.

L'évolution du nombre de couverts du secteur restauration se poursuit à la baisse depuis 2009. Même si elle s'intègre dans une tendance globale à la baisse du secteur, et s'explique en partie en 2016 par une météo défavorable qui a limité l'activité à plein régime de la terrasse, cette tendance crée un point de vigilance pour l'année à venir.

La restauration représente 11,2 % du chiffre d'affaires en 2016.

Evolution du nombre de couverts 2012-2016



Le restaurant «Le Comptoir JOA» offre une capacité de 120 couverts en salle, complétée par une terrasse de 80 couverts en été. Il accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les séminaires. En soirée, la clientèle est plus urbaine, et s'y ajoutent les joueurs du Casino. Le restaurant contribue grandement aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui ont lieu toute l'année : diners-spectacles, soirées-dansantes, nouvel an, karaoké, cabarets, soirées gastronomiques... Ainsi, sa capacité d'accueil en version banquet est de 150 personnes assises à l'intérieur et 250 personnes en version cocktail.

Les difficultés de stationnement aux alentours du restaurant sont fréquemment rapportées par les clients, et ceci reste un point de vigilance. La clientèle d'affaires du déjeuner, désirant aller vite, préfère trouver un lieu d'accès plus aisé.

Les deux bars offrent à la clientèle des horaires adaptés : le bar de la salle des machines à sous est ainsi ouvert 365 jours par an de 11 h à 3 h du matin (4 h les week-ends et jours fériés).

2.4. Communication, animation

En 2016, suite au rachat fin 2015 par le groupe JOA, la stratégie commerciale du Casino a été intégralement revue et reconstruite, avec pour objectifs d'installer la marque JOA dans la zone de chalandise, de développer la notoriété du Casino JOA et de maintenir un rythme d'animations artistiques et commerciales tout au long de l'année.

De nombreuses campagnes de communication (radios : Virgin radio, Radio Star et Radio Plein Air / PQR et presse locale : Est Républicain, Presse Pontissalienne et Presse Bisontine / Réseaux sociaux) ont été mises en place et de nombreux panneaux d'affichage de longue conservation ont été positionnés aux entrées de la ville pour assoir la marque JOA dans un premier temps.

Parallèlement, le Groupe JOA poursuit une politique de fidélisation de la clientèle autour de sa carte club.

Le nouveau délégataire a également choisi d'intensifier la programmation musicale et les animations, et de donner un nouveau développement à la salle «Le Red Sun» qui peut être utilisée aussi bien pour des séminaires/ réunions que pour des soirées ou des événements.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1. Le personnel

Au 31/10/2016, 71,6 ETP composent le personnel du Casino de Besançon (29,6 ETP femmes et 42,34 ETP hommes). Les salariés des jeux et machines à sous représentent 37,5 % des ETP.

Le personnel permanent se compose à 74,42 % d'employés et agents de maîtrise et à 28,58 % de cadres.

Un plan de formation a été mis en place sur la base d'un fonds d'un montant supérieur aux obligations légales, dans le cadre de la formation initiale, de la formation de mise à jour et de la formation d'experts. Les principaux enjeux sont la préservation de l'employabilité des salariés, la professionnalisation des employés et la valorisation des formations métiers qualifiantes et diplômantes.

3.2. Tarifs et horaires

Les salles de jeux sont ouvertes de 11 h à 3 h du matin pour les machines à sous (4 h les vendredis, samedis et veilles de jours fériés), et à partir de 21 h pour les jeux de tables.

Le restaurant «Le Comptoir» est ouvert tous les jours sauf le 24 décembre selon les horaires suivants :

- hiver 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h (22 h 30 les vendredis et samedis)
- été : 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h 30 (23 h les vendredis et samedis).

3.3. Soutien à des actions touristiques et culturelles

En respect des dispositions du contrat de DSP, le Casino de Besançon apporte son soutien à certaines structures et manifestations touristiques et culturelles.

L'effort artistique et de contribution au développement touristique de la Ville de Besançon s'est traduit en 2016 de la façon suivante :

- Animations internes (spectacles, concerts et dîners spectacles, incluant les 100 dates du cahier des charges) et grands jeux gratuits pour un montant de 137 618 €,
- Animations externes (partenariat local, sponsoring groupe et Fondation JOA, Foire Comtoise) pour un montant de 30 754 €,
- Animations au titre du cahier des charges : 100 soirées musicales (voir plus haut) et participation à la vie communale pour un montant de 200 000 €,

soit un total de la participation du Casino JOA pour l'exercice de 368 372 €.

Le Casino reste également un sponsor de clubs sportifs locaux et d'associations à caractère caritatif.

3.4. Attestations, rapport technique

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée par le Ministère de l'Intérieur le 27 octobre 2014 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2014.

En respect des dispositions du contrat, la STTM a transmis l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public.

L'établissement est doté d'un manuel de procédure interne relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent. De plus, à la fin de la saison, le directeur du Casino rédige un rapport annuel d'activité qui est adressé au Service central des courses et jeux.

L'établissement respecte strictement la réglementation des jeux dépendant du Ministère de l'Intérieur (en particulier les textes relatifs au blanchiment) et les normes de sécurité exigées par les textes relatifs aux établissements recevant du public (ERP). La société SOCOTEC intervient une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

En matière de sécurité, l'établissement a renforcé au cours de l'exercice ses équipements d'alarmes et de contrôle. Malgré le recul du nombre d'agressions ces dernières années, l'établissement reste fortement mobilisé avec des équipes de sécurité particulièrement attentives en liaison régulière avec les forces de police et de gendarmerie. Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, un responsable de la sécurité a été recruté afin de renforcer les actions déjà mises en place et d'assurer plus de formations continues sur la prévention des risques incendies auprès du personnel.

Dispositif d'abus de prévention des jeux : le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables dues à un excès de la pratique du jeu.

Le Casino de Besançon est certifié ISO 14001 (préoccupations environnementales) depuis le 12 décembre 2011.

Les visites régulières rendues par la Ville de Besançon sur le site n'ont pas permis de détecter des défaillances dans l'entretien, la propreté ou la sécurité du site. Des échanges réguliers sur ces points ont lieu entre la Ville de Besançon et le délégataire.

4. Les comptes de la délégation

4.1. Situation financière 2016

La Société Touristique et Thermale de la Mouillère est une société par actions simplifiées au capital de 612 K€. Depuis le 1^{er} novembre 2015, elle est filiale à 100 % de la société MOLIFLOR, elle-même filiale de la société JOA GROUPE HOLDING.

Le groupe JOA est le 3^{ème} opérateur de jeux en France. Il possède 22 casinos et emploie 1 500 collaborateurs. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 227 M€ en 2016. Le Casino de Besançon figure dans la plaquette du Groupe comme étant la 22^{ème} acquisition destinée à renforcer la présence de JOA dans le Grand-Est et devenir le premier acteur de cette zone.

La STTM, dédiée au Casino de Besançon, a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2016.

Les états financiers 2015-2016 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 3 757 K€. Le résultat net 2016 est un bénéfice de 224,5 K€.

Pour mémoire, conformément à l'article 3 du contrat de DSP, le délégataire exploite le Casino «à ses frais et risques» : le résultat réalisé (excédent ou déficit) appartient au délégataire. Depuis la signature du contrat en 2009, c'est un excédent cumulé de 2 299 K€ qui a été réalisé par la STTM.

Les chiffres clés de la STTM sont les suivants :

En K€	2016	2015	2014	var N/N-1 en %
Chiffre d'affaires	6 820,70	6 769,40	6 649,70	0,76 %
Total des charges	7 073,60	6 488,60	7 488,70	+ 9,02 %
<i>dont masse salariale</i>	<i>3 580,10</i>	<i>3 440,40</i>	<i>4 558,30</i>	<i>4,06 %</i>
Résultat net	224,50	731,70	-388,40	- 69,32 %
Fonds propres	1 026,40	1 025,90	294,00	0,05 %
Total du bilan	3 757,50	3 002,70	3 095,80	25,14 %

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/10/2016.

Après une année de transition en 2015, où un effort particulièrement important avait été porté sur la réorganisation et la masse salariale par l'ancien délégataire, l'année 2016 est une année complète d'exploitation par le groupe JOA, et affiche un excédent de 224,5 K€.

Bilan

Comme les années précédentes, les ratios du bilan 2016 restent en déséquilibre (créances et trésorerie ne couvrent pas les dettes au bilan), du fait de la politique de trésorerie «groupe» menée jusqu'alors. Les engagements du groupe vis-à-vis de la STTM lèvent tout risque sur ce constat.

La STTM a procédé à une distribution de dividendes de 200 K€ mais le bénéfice de 2016 permet de maintenir un niveau des fonds propres satisfaisant.

Des investissements significatifs, à savoir 1 553 K€, contre 304 K€ l'an dernier, ont été réalisés par le nouvel exploitant pour le parc des machines à sous mais surtout pour le réaménagement des zones de jeux et restauration, et la rénovation des espaces client.

La valeur nette des biens de retour du service délégué, intégrée à l'actif de la STTM, s'établit à 364 K€.

Résultat

Le chiffre d'affaires de 6 820 K€ en 2016 est issu des jeux (5 984 K€, + 3 % par rapport à 2015), de la restauration (765 K€, en baisse de 16 %) et de produits divers (71 K€). Les produits intègrent également des dégrèvements fiscaux issus du mécénat, et quelques revenus financiers et exceptionnels, peu significatifs.

Le niveau global des charges est en hausse pour plusieurs raisons (réorganisation des effectifs, efforts de commercialisation de nouvel exploitant, nouvelle décoration, versement intégral du soutien culturel prévu dans le contrat de DSP...), mais le chiffre d'affaires permet d'absorber ces dépenses, et le résultat d'exploitation est positif.

La masse salariale reste le principal poste de charges avec 50 % du total. L'importance essentielle de l'accueil, de la qualité de service, des animations impose des effectifs permanents et de qualité.

Les autres postes de charges importants dans la composition du résultat sont les dépenses de publicité et communication (253 K€), les frais d'entretien (132 K€), les frais de siège et licence JOA (455 K€), l'achat d'alimentation et boissons (358 K€), la redevance Ville et les contributions touristiques et culturelles prévues au contrat (617 K€).

4.2. Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité une fois en 2016 sur le rapport d'activité 2015.

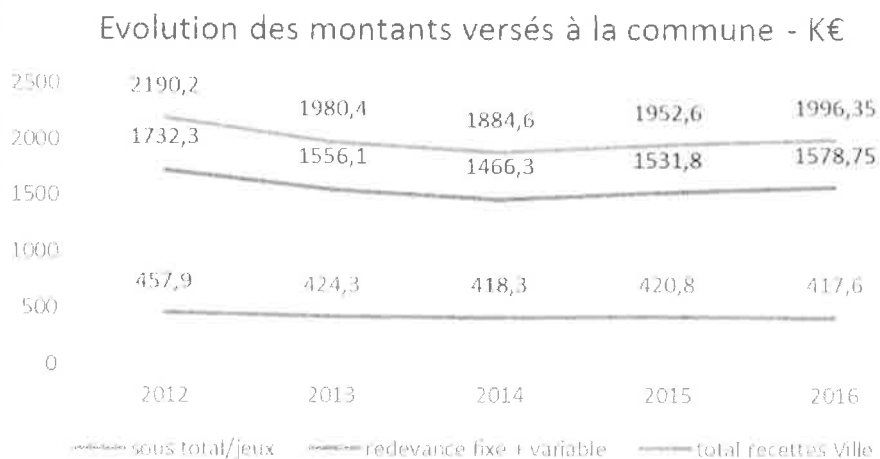
Les liens financiers entre la Ville de Besançon et le délégataire sont les suivants :

- En recettes : la STTM verse à la Ville de Besançon (directement ou indirectement) : une quote-part sur le produit brut des jeux, et une redevance contractuelle (partie fixe et variable).

	2015-2016	2014-2015	var N/N-1 en K€
prelvt communal	1177.08	1141.3	35.78
reversement de l'Etat	401.67	390.5	11.17
sous total/jeux	1578.75	1531.8	46.95
redevance fixe + variable	417.6	420.8	-3.2
total recettes Ville	1996.35	1952.6	43.75

Les montants ont été calculés conformément aux dispositions prévues par la convention.

L'évolution de ces versements pour la Ville depuis 2012 est la suivante :



- En dépenses, la Ville de Besançon a remboursé à la STTM un abattement fiscal de 16 K€ en 2016.

Conclusion

Les engagements contractuels sont respectés par la STTM. La qualité du service et les prestations rendues sont appréciées, sous réserve de points d'amélioration au niveau de la restauration. Le Casino de Besançon s'inscrit dans la tendance nationale d'une légère reprise d'activité. Les investissements importants et la nouvelle ambiance apportés par le nouveau groupe délégataire ont contribué à renforcer l'attractivité du Casino.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité